



- Point n° 7 -

Une démarche d'écologie industrielle pour l'Eco-Vallée

Rapport de présentation

L'EPA a engagé une démarche d'écologie industrielle pour amplifier l'éco-exemplarité de l'Eco-Vallée ainsi que l'ont souhaité l'Etat et les collectivités territoriales. Elle vient compléter le dispositif constitué :

- du cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction
- et du guide pour la prise en compte de la biodiversité.

Le cabinet EIC a accompagné l'EPA dans cette démarche qui vise à permettre aux entreprises de concilier amélioration de leur efficacité économique et réduction de leurs impacts environnementaux.

L'écologie industrielle et territoriale vise en effet une optimisation des performances d'un territoire et de la gestion de ses ressources au travers d'une réorganisation des activités qui s'appuie sur un bouclage des flux de matières et d'énergie.

Cette optimisation s'effectue par la mise en œuvre de synergies industrielles entre les acteurs économiques comme l'échange de flux industriels, la valorisation des déchets, la mutualisation des besoins, le partage de services, d'équipements ou de ressources...

Axée sur l'identification d'opportunités économiques existantes ou potentielles, avec une logique de coopérations entre les acteurs, la démarche mise en place dans la plaine du Var a vocation à déboucher sur le déploiement d'initiatives privées au travers l'identification de nouvelles opportunités d'activités.

L'enjeu de la démarche d'écologie industrielle dans la plaine du Var, engagée en mars 2010, a donc été d'identifier et de convertir ces opportunités en projets, à l'échelle de l'Eco-Vallée en général et plus particulièrement à celle de la zone industrielle de Carros-le Broc.

En outre, l'EPA a proposé que cette démarche alimente l'action développée par le ministère de l'industrie (DGCIS) qui a sélectionné la zone industrielle de Carros-Le Broc parmi cinq zones françaises pilotes¹ pour expérimenter des démarches d'écologie industrielle et qui doit aboutir à l'édition d'un guide de bonnes pratiques en 2012. Il a, à ce titre, conventionné avec l'association OREE (Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise) qui anime cette démarche nationale.

¹ Les autres territoires sont : la communauté urbaine de Bordeaux, le territoire Seine Estuaire, Plaine Commune et Roanne territoire. EIC intervient sur Carros et sur Roanne.

Cette mission engagée en mai 2010 s'est achevée en février 2012.
Les comités de pilotage se sont tenus le 7 juin 2011 et le 3 février 2012.

METHODE ET RESULTATS

- **Une démarche pour et avec les acteurs économiques du territoire**

• **Une équipe d'animation**

L'EPA a souhaité dès le départ que cette démarche débouche sur une application concrète des principes de l'écologie industrielle au territoire de la plaine du Var par la mobilisation en amont de porteurs de projets présents sur l'Eco-Vallée. La mobilisation d'une « équipe d'animation » est apparue en ce sens essentielle. Cette équipe est composée de cinq personnalités de la sphère économique (Valérie BLANCHOT-COURTOIS - Human Venture, consultante en management de l'innovation ; Georges DAO - UPE06 /réseau entreprendre PACA ; René GARACCI - président du club des entreprises de Carros-Le Broc CAIPDV ; Paul COULOMP - SARL COULOMP, président de l'interprofession régionale de la filière bois et Henri Philippe LEPAGE - société MALONGO). Cette équipe a été mobilisée et s'est réunie régulièrement pour alimenter la démarche engagée par l'EPA, valider les avancées et préparer les étapes suivantes. Son engagement a ainsi permis de garantir la crédibilité de la démarche et la réalité des projets ainsi que leur déclinaison opérationnelle.

• **L'organisation d'ateliers d'acteurs**

Une première série de trois ateliers, animés par le prestataire, a eu lieu les 24, 29 et 30 novembre 2010, réunissant les acteurs économiques (une cinquantaine de personnes intéressées à la démarche) dans le but d'engager une dynamique coopérative entre les acteurs économiques, de rassembler les premiers éléments de proposition de leur part et d'adapter la méthodologie à la plaine du Var

Une 2ème session d'ateliers s'est déroulée début décembre 2011 sur la base d'opportunités d'activités identifiées par l'équipe d'animation et ressortant de l'Analyse de Flux et Stock de Ressources (AFSR) ainsi que du travail du premier atelier. Ces ateliers ont porté sur 4 thématiques sectorielles qui avaient été jugées comme prometteuses vis-à-vis de la capacité à faire émerger des projets fondés sur l'application des principes de l'écologie industrielle (réutilisation des déchets, mutualisation d'équipements, ...) et comme pertinentes vis-à-vis des spécificités du territoire :

- thématique « déchets inertes du BTP »,
- thématique « valorisation matière du bois »,
- thématique « matières organiques et alimentation locale »,
- thématique « transport de marchandise sur le dernier kilomètre ».

Ces ateliers ont permis de faire émerger des projets et de définir les conditions de faisabilité de ces projets : Quelle mise en œuvre possible ? Quel « *business model* » pour chaque projet ? Dans quels délais ? Quelles informations manque t-il ? Qui d'autre solliciter ? Quels sont les points de vigilance ?

L'animation spécifique de chaque groupe de travail a été assurée par un leader-entrepreneur, acteur économique local au fait des problématiques du secteur et motivé pour porter un déploiement de nouvelles activités, un animateur issu de l'équipe d'animation et un professeur de SKEMA business school (école de commerce localisée à Sophia Antipolis) dont l'apport a été d'aider les participants à expliciter les business models à mettre en place pour développer ces opportunités d'activités.

- De premières actions identifiées

- **Quatre projets ont ainsi émergé à l'échelle de la plaine du Var :**
 - Projet de logistique groupée pour livraison/distribution de produits frais (hors grande et moyenne distribution) : il s'agit de proposer la création d'un service de logistique regroupant différents opérateurs de livraison/distribution comprenant une plateforme physique unique afin d'optimiser les livraisons de produits alimentaires en centre-ville *via* une logique de mutualisation des outils de production.
 - Projet de coordination départementale pour une meilleure réutilisation des déchets inertes du BTP : il s'agit de gérer dans sa globalité le sujet de la production et de l'utilisation des matériaux de construction mais aussi le traitement et la valorisation des déchets du BTP dans le cadre de l'Eco-Vallée et plus largement à l'échelle départementale.
 - Projet de gestion collective des matières organiques issues de l'agriculture et de l'alimentation pour en favoriser la valorisation : il s'agit de favoriser la mise en place d'une organisation pour traiter de façon collective ces déchets qui, rien que pour ceux issus de l'agriculture, représentent une production de plus de 7 000 t/an.
 - Projet de création d'un cluster autour de la valorisation du bois local dans la construction locale : il s'agit de favoriser l'utilisation du bois des Alpes-Maritimes à destination de l'habitat tout en reliant la filière bois à la production d'énergie à partir des déchets liés à l'exploitation et à la transformation du bois.

- **Trois projets ont ainsi émergé à l'échelle de la zone d'activités de Carros-le Broc :**
 - Projet de récupération et/ou échange d'énergie (chaud/froid) : il s'agit de permettre aux entreprises de bénéficier de nouvelles sources d'énergies renouvelables notamment par la récupération par les entreprises des flux de chaleur et de froid produits à partir d'un pôle regroupant une scierie et une unité de cogénération biomasse en cours de réalisation, via un réseau collectif.
 - Projet de logistique de transport de marchandise : il s'agit de permettre aux entreprises de la zone, voire au-delà, d'améliorer et d'optimiser leur logistique et le taux de remplissage du transport de marchandise.
 - Projet de gestion des petits flux de déchets non dangereux : il s'agit d'optimiser la gestion de petits flux (palettes, plastiques, stocks informatiques, emballages plastiques...) sur la zone.

SUITES DE LA DEMARCHE

Le comité de pilotage de fin de mission a permis de rappeler la méthode qui a prévalu et indiquer les premiers résultats obtenus et les opportunités d'activités qui ont été identifiées. Il a permis de lister les questions auxquelles il faudra répondre dans les semaines qui viennent pour poursuivre la démarche : leadership institutionnel local, outils juridiques pour la mise en œuvre des projets,...

Si l'EPA a été l'initiateur de cette démarche innovante, il s'agit désormais que tous les acteurs du territoire (publics et privés) continuent de se l'approprier pour la systématiser et concrétiser les opportunités de nouvelles activités qui ont été identifiées.